

Politique sur les minerais de conflit

Contexte

En 2010, le Congrès américain a adopté la loi *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la loi « Dodd-Frank ») exigeant de la *Securities and Exchange Commission* (la « SEC ») qu'elle publie des règles concernant spécifiquement l'utilisation des « minerais de conflit » dans les produits manufacturés. Les minerais de conflit sont actuellement définis par la loi américaine comme étant l'étain, le tantale, le tungstène et l'or (également connus sous le nom de « 3TG ») ainsi que leurs dérivés. Les règles de la SEC exigent que tout déclarant auprès de la SEC dont les produits commerciaux contiennent du 3TG (un « produit 3TG ») détermine si le 3TG contenu dans le produit 3TG provient de la République démocratique du Congo (« RDC ») ou de pays limitrophes (collectivement appelés la « région de la RDC ») et, le cas échéant, si le 3TG est « sans conflit ». La désignation « 3TG sans conflit » signifie que la chaîne d'approvisionnement est transparente et que le 3TG contenu dans les produits 3TG ne bénéficie pas directement ou indirectement à des groupes armés responsables de graves violations des droits de l'homme dans la région de la RDC. En adoptant cette disposition, le Congrès américain souhaite promouvoir l'objectif humanitaire de mettre fin au conflit extrêmement violent dans la région de la RDC, qui a été partiellement financé par l'exploitation et le commerce du 3TG provenant de la région de la RDC.

Engagement

Conformément à la loi et aux règles de la SEC, mais surtout dans l'esprit de notre code de conduite, Nortek et ses filiales (collectivement, « Nortek ») collaboreront avec leurs partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour prendre des mesures raisonnables afin d'assurer la conformité de Nortek à la loi et aux réglementations et pour s'efforcer de s'approvisionner en produits considérés comme « 3TG sans conflit ».

Si le statut de « 3TG sans conflit » ne peut être déterminé par un fournisseur ou si, après avoir accordé au fournisseur un délai raisonnable pour obtenir le statut « 3TG sans conflit », le fournisseur n'est pas en mesure d'obtenir ce statut, Nortek mettra en œuvre des mesures correctives afin d'évaluer et d'obtenir, au besoin, d'autres produits et matériaux.

Nortek souhaite éventuellement obtenir le statut « 3TG sans conflit ». Toutefois, en raison de la complexité de notre chaîne d'approvisionnement et du nombre de fournisseurs concernés, il s'agit d'un objectif que nous chercherons à atteindre au fil du temps. Entre-temps, Nortek prendra des mesures raisonnables, en collaboration avec ses fournisseurs, pour établir la correspondance entre nos produits 3TG et la fonderie afin de déterminer si le 3TG contenu dans nos produits 3TG provient d'une fonderie considérée comme « sans conflit » par une organisation ou un programme reconnu, tel que le programme *Conflict Free Smelter* (CFS).

Attentes des fournisseurs

Nortek attend de ses fournisseurs qu'ils collaborent avec elle pour obtenir le statut 3TG sans conflit. Nous attendons de nos fournisseurs, au minimum, qu'ils :

- mettent en place une politique sur les minerais de conflit conforme à celle de Nortek et adoptent des systèmes de gestion pour assurer la conformité à leur politique et exiger de leurs fournisseurs à tous niveaux qu'ils prennent les mêmes mesures pour obtenir le statut « 3TG sans conflit »;
- répondent au sondage de Nortek sur les minéraux de conflit, en identifiant les produits 3TG qu'ils vendent à Nortek et la fonderie qui a fourni les matériaux 3TG d'origine; acceptent, à titre de fournisseurs directs de Nortek, de demander au besoin à leurs fournisseurs en amont et de manière successive de répondre au sondage de Nortek sur les minéraux de conflit, ou un formulaire de sondage équivalent raisonnablement acceptable pour Nortek, jusqu'à ce que la fonderie soit identifiée;
- fournissent un rapport annuel afin de répondre aux exigences de Nortek en matière de rapports à la SEC;
- fournissent finalement des produits 3TG sans conflit.